

CHANCELLERIE MUNICIPALE

Fête nationale sans feu

Mise sur pied par l'Ecole suisse des sports de neige de Saint-Imier (ESSN), la Fête nationale du 31 juillet se déroulera normalement, à l'exception du feu d'artifice.

En raison de la sécheresse, la préfète du Jura bernois a en effet décrété avec effet immédiat une interdiction générale de faire des feux de joie et d'utiliser des feux d'artifice. Le lâcher de lanternes célestes est également interdit.

Pour rappel, les festivités auront lieu sur la Place du Marché dès 17h30. Au programme des réjouissances, restauration et animation musicale. Le discours de Samuel da Silva, président du Conseil de ville de Saint-Imier, est attendu à 21h15.

Les autorités remercient la population de strictement respecter les consignes en vigueur et lui souhaitent une belle et agréable Fête nationale. (cha)

Routes fermées à Mont-Soleil

L'entretien du revêtement de certains tronçons de routes situés dans les secteurs de la Combe à la Biche et du Belvédère nécessiteront d'importantes restrictions de circulation à Mont-Soleil à partir du mercredi 10 août prochain.

Celles-ci concernent les accès suivants à Mont-Soleil:

- par le Cerneux-Veusil, en amont du restaurant de la Combe à la Biche et jusqu'au parking de l'Espace découverte Energie;
- depuis Saint-Imier, entre la bifurcation conduisant vers l'hôpital, d'une part, et celle qui mène à la station amont du funiculaire ou vers la centrale solaire, d'autre part.

Ces deux tronçons seront complètement fermés à la circulation à partir du mercredi 10 août à 08h00 jusqu'au vendredi 12 août à 08h00, sous réserve des conditions météorologiques.

Tous les déplacements à partir ou à destination de Mont-Soleil devront se faire par la charrière de Sonvilier, l'Assesseur ou la Puce. Il est recommandé aux riverains de prendre les dispositions en conséquence. La Municipalité remercie les personnes touchées par ces travaux de leur compréhension. (cha)

Deux naturalisations accordées

Au terme de la procédure légale, M'Mawa Louame et David Philippon se sont vu remettre le passeport rouge à croix blanche. Deux étapes essentielles ont jalonné leur demande de naturalisation. Le 19 octobre respectivement le 7 décembre 2021, le Conseil municipal de Saint-Imier leur a octroyé le droit de cité communal sur la base, notamment, du rapport d'audition. Le 18 juillet dernier, la Confédération a mis un point final à la procédure en décidant de les compter tous les deux parmi ses ressortissants. Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à ces nouveaux concitoyens. (cha)